Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
MINISTERE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Direction des ressources humaines
Bureau des personnels de la jeunesse
et des sports, de l'éducation nationale
et des instituts spécialisés
DRH/SD2/SD2D/ N° № - 1593

Date limite de retour
des candidatures :
le mercredi 26 octobre 2016

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports

à

Madame et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et des la cohésion sociale,

Mesdames et Messieurs les préfets de département,
Directions départementales de la cohésion sociale,
Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations,
Directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Monsieur le préfet
de la collectivité territoriale de Saint Pierre et Miquelon
Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population

Monsieur le Haut Commissaire de la République
en Nouvelle Calédonie
Direction territoriale de la jeunesse et des sports

Monsieur l'administrateur
supérieur des iles Wallis et Futuna
Service de la jeunesse et des sports

Monsieur le Haut Commissaire de la République
en Polynésie Française
Mission d'aide et d'assistance technique

Mesdames et Messieurs les directeurs
des centres de ressources, d'expertise et de performance sportives,
du Centre national pour le développement du sport,
de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance,
de l'Institut français du cheval et de l'équitation,
de l'Ecole nationale de voile et des sports nautiques,
de l'Ecole nationale des sports de montagne

Mesdames et Messieurs les DTN

OBJET : complément au mouvement des personnels techniques et pédagogiques du secteur sport au titre de l'année 2016

Un mouvement complémentaire est organisé au titre de l'année 2016.

Vous trouverez en annexes 1, 2 et 3 la liste de postes publiée dans le cadre de ce mouvement qui concerne des postes de conseillers techniques sportifs, des postes de formateurs et un poste de conseiller d'animation sportive.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe 4 le dossier de candidature à compléter et à transmettre impérativement pour le **mercredi 26 octobre 2016** à la :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
Bureau des personnels de la Jeunesse et des Sports,
de l'Education nationale et des Instituts spécialisés
(Bureau SD2D)

14 avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Je vous précise que les professeurs de sport stagiaires ne peuvent se porter candidats à ce mouvement. En outre, je vous rappelle que le fait de porter la vacance de poste à la connaissance des agents est un préalable à la procédure de recrutement, publicité que le bureau SD2D assure ici en annexes 1,2 et 3.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de la présente note de service auprès des fonctionnaires des corps concernés, sans omettre ceux placés en position de congé parental, de disponibilité ou en détachement.

Je vous précise également que les postes publiés seront pourvus, après avis de la commission administrative paritaire qui doit se tenir le 25 novembre 2016.

Paris, le 11 OCT. 2016

Pour le ministre et par délégation,
le sous-directeur des carrières, des parcours
et de la rémunération des personnels

Yvon Brun